



Conduite à 0,63 mg/l en 50 cm3

Par **Jettat**, le **29/06/2013** à **20:35**

Bonsoir,

Hier soir j'ai été arrêté en scooter 50 cm3 (contrôle de Police) pour avoir été positif à l'éthylotest. J'ai ensuite fait 12 h de garde à vue pour avoir été contrôlé à 0,63 mg/l puis à été relâché avec une convocation pour ordonnance pénale. Je suis un étudiant âgé de 20 ans n'ayant pas mon permis de conduire (mais possesseur du Bsr) et passant mon code la route actuellement. J'aimerais connaître les différentes sanctions éventuellement applicables..

Bien à vous.

Par **Tisuisse**, le **29/06/2013** à **22:51**

Bonjour,

Une petite recherche de votre part et vous trouverez le post-it "conduite sous alcool.... "

Seules différences :

- pas de suspension de permis puisque vous n'en possédez pas mais possibilité d'interdiction de rouler en 2 roues classé cyclomoteur, durant un certain temps,
- pas de retrait de points puisque le cyclomoteur ne nécessite pas de permis, mais probablement une forte amende.